

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1419 :

Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale de Bois d'Olives en satellite - Lot n°2 bâtiment - Marché de travaux - Approbation de l'avenant n°2 passé avec l'entreprise Société de Réunionnaise de Réhabilitation (S2R)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Le Maire
Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1419-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°30/1419 : Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale de Bois d'Olives en satellite - Lot n°2 bâtiment - Marché de travaux - Approbation de l'avenant n°2 passé avec l'entreprise Société de Réunionnaise de Réhabilitation (S2R).

Conduite d'Opérations - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°21/967 du lundi 14 novembre 2022, le conseil municipal a autorisé la signature du lot n°2 « BATIMENT » de l'opération de « Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale de Bois d'Olives en cuisine satellite » avec l'entreprise SAS SOCIETE REUNIONNAISE DE REHABILITATION (S2R) pour un montant global et forfaitaire de 1 208 572,20 € HT (soit 1 311 300,83 € TTC).

Par ailleurs, par délibération n°29/1350 du lundi 23 octobre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1. Ce dernier a pour objet de confier au titulaire du lot n°2 des travaux supplémentaires liés à des modifications de programme sollicitées par la Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique Territorial (DSIDNT). Il s'élève à 7 895,00 € HT et représente une augmentation de +0.65% par rapport au montant initial du marché.

Lors de la réalisation des études d'exécution, des modifications et des compléments sont venus modifier certaines prestations initialement prévues, et qui sont devenues non nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage. Aussi, l'avenant n°2 vient acter la suppression de ces prestations, qui ne seront pas réalisées par le titulaire. Ces suppressions ne diminuent en rien ni la qualité des prestations, ni les performances demandées, ni la bonne réalisation des travaux. Elles entraînent une moins-value de - 23 220,20 € HT.

De plus, conformément à l'article 13 du CCAG-Travaux, l'ordre de service n°4 a prescrit au titulaire la réalisation de travaux supplémentaires, non prévus initialement au marché mais nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à +58 859,83 € HT.

L'avenant n°2 a donc pour objet de prendre en compte ces moins et plus-values, et contractualise le nouveau montant du marché, comme suit :

Montant initial du marché public :	1 208 572,20 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	7 895,00 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	35 639,63 € HT
Nouveau montant du marché public	1 252 106,83 € HT (1 358 535,91€ TTC)

L'avenant n°2 entraîne une augmentation du montant initial du marché de + 2.95 %. Le cumul des avenants n°1 et 2 entraîne une augmentation du montant initial du marché de + 3,6%.

Le délai global d'exécution des travaux reste inchangé.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 251 2313 1925 100147.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°2 au lot n°2 « BATIMENT » de l'opération « Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale de Bois d'Olives en cuisine satellite », avec l'entreprise SAS SOCIETE REUNIONNAISE DE REHABILITATION (S2R), sur le fondement des conditions exposées ci-dessus ;

- **DE L'AUTORISER** lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services, ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétence, à **SIGNER** l'avenant n°2 au marché de travaux correspondant sur le fondement des conditions exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents s'y rapportant et notamment tout acte et document concourant à son exécution.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Michel FONTAINE

Mise de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1419-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023